



AVIS DE PROJET DE MARCHÉ

ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE SOUTIEN À LA VÉRIFICATION (« SPSV »)

La présente demande de propositions s'adresse uniquement aux fournisseurs préqualifiés pour le volet 6 : Services financiers et comptables dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement portant sur des services professionnels de soutien à la vérification (« SPSV ») (E60ZQ-180001).

N° de l'invitation : 84084-20-0048
Autorité contractante : Nafissa Diop
N° de téléphone : 403-390-3773
Courriel : nafissa.diop@cer-rec.gc.ca
Date de clôture 18 Janvier 2021 à 14H

DESCRIPTION DU BESOIN

Volet 6 : Services financiers et comptables

La Régie de l'énergie du Canada a besoin de professionnels du domaine des finances pour assister son personnel engagé dans divers projets d'ordre financier et des initiatives d'amélioration des processus. La Régie recherche une équipe de spécialistes des finances qui pourraient fournir des services au fur et à mesure des besoins au moyen d'une autorisation de tâches approuvée.

La Régie a trois petites unités (comptabilité, gestion financière et informations financières) au sein de son équipe des services financiers responsables de sa gestion financière et des exigences de conformité des organismes centraux. Un chef de groupe dirige chacune des unités. Le personnel de l'équipe comprend du personnel de bureau / entrée des données, le personnel financier analytique et un spécialiste technique. La charge de travail non-référence de l'équipe des services financiers a été et continue d'être à un niveau où les ressources actuelles ne peuvent satisfaire aux exigences de la charge de travail. Le passage au système SAP nécessite en ce moment des ressources supplémentaires pour assister le groupe de la comptabilité. Les détails particuliers du projet / des ressources ne sont pas connus en ce moment.

Les services requis sont ceux du volet 6 : Services financiers et comptables pour le gestionnaire / chef de projet et le vérificateur principal.

La Régie souhaite conclure un ou deux contrats dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement de services professionnels de soutien à la vérification (« SPSV »), aux termes du volet 6, Services financiers et comptables, pour le gestionnaire de projet / chef de projet et le vérificateur principal. Le contrat subséquent commencera à la date de son entrée en vigueur et s'étendra jusqu'au 31 mars 2022 inclusivement. Tout contrat subséquent inclura une option irrévocable de prolongation d'un maximum de [deux] périodes supplémentaires d'[une] année aux mêmes conditions.

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET MÉTHODES DE SÉLECTION

Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60 %) et du prix (40 %)

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a) respecter toutes les exigences de la demande de propositions;
- b) satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires;



- c) obtenir le nombre minimal de points précisé à l'annexe E de la partie 4 de la demande de soumissions – Méthodes d'évaluation et de sélection pour le critère technique coté numériquement.

La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus haute pour le mérite technique et le prix sera recommandée en vue de l'attribution du contrat. Dans le cas où deux soumissions recevables ou plus obtiendraient la même cote combinée la plus élevée pour les mérites techniques et le prix, celle ayant obtenu la cote la plus élevée pour tous les critères techniques cotés sera recommandée aux fins de l'adjudication du contrat.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une vérification d'organisation désignée (« VOD ») valide, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (« DSIC »), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (« TPSGC »).
2. TOUT le personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements, des biens ou des lieux de travail PROTÉGÉS ou sensibles doit détenir une **COTE DE FIABILITÉ** valide, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. L'entrepreneur DOIT laisser tout renseignement ou matériel PROTÉGÉ sur les lieux de travail répertoriés et s'assurer que son personnel est informé de la présente obligation et qu'il s'y conforme.
4. Aucun contrat de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIT être attribué sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L'entrepreneur doit respecter les dispositions prévues dans les documents suivants :
 - a. Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (s'il y a lieu), incluse à l'annexe C;
 - b. *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière version).

Les titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement ci-dessous ont été invités à présenter une proposition.

1. A Hundred Answers Inc.
2. Alvarez & Marsal Canada Inc.
3. BDO Canada LLP
4. Collins Barrow Ottawa LLP
5. Deloitte LLP
6. Ernst & Young LLP
7. FMC Professionals Inc.
8. KPMG LLP
9. MNP LLP
10. Orbis Risk Consulting Inc.
11. Orbis Risk Consulting Inc., Okwaho Management Resources Inc., IN JOINT VENTURE
12. Otus Strategic Financial Business Planning Group
13. Pricewaterhouse Coopers LLP
14. QMR Staffing Solutions Incorporated
15. QMR Staffing Solutions Incorporated, Windreach Consulting Services Incorporated, In Joint Venture
16. Raymond Chabot Grant Thornton Consulting Inc.
17. Samson & Associés CPA/Consultation



18. The Right Door Consulting & Solutions Inc, Collins Barrow Ottawa Management Consultants Inc
in Joint Venture

Accords commerciaux applicables

- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (« AMP-OMC »)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (« PTPGP »)
- Accord de libre-échange canadien (« ALEC »)
- Accord de libre-échange Canada-Corée (« ALECC »)